

218C1407
FR0000054694-OP013-A02

6 août 2018

Résultat de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

NATUREX
(Euronext Paris)

- 1- Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 3 août 2018, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société anonyme de droit suisse Givaudan visant les actions de la société NATUREX, elle a reçu en dépôt 5 433 829 actions NATUREX.

Au total, Givaudan détient, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société SGD qu'elle contrôle, 9 358 019 actions NATUREX représentant 10 416 835 droits de vote, soit 97,24% du capital et au moins 93,85% des droits de vote de la société¹, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SGD	2 306 839	23,97	3 365 655	30,32
Givaudan (détention effective)	6 999 635	72,73	6 999 635	63,06
Givaudan (détention par assimilation ²)	51 545	0,54	51 545	0,46
Total Givaudan	9 358 019	97,24	10 416 835	93,85

La condition minimale requise en application de l'article 231-9, I du règlement général - à savoir la détention directe et indirecte à l'issue de l'offre d'un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de NATUREX supérieure à 50% - est satisfaite. L'offre a donc une suite positive.

- 2- Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

Une publication ultérieure précisera les dates et la durée de la réouverture de l'offre conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

¹ Sur la base d'un capital composé de 9 623 656 actions représentant au plus 11 099 141 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4[°]bis du code de commerce portant au total sur 51 545 actions NATUREX existantes en période de conservation (à savoir 11 045 actions résultant du « plan n°1 » et 40 500 actions résultant du « plan n°2 »), et faisant l'objet de contrats de liquidité conclus le 4 juin 2018 consistant en des promesses croisées d'achat et de vente (cf. notamment D&I 218C1123 du 26 juin 2018).